



Kanton Bern  
Canton de Berne

**JURA** CH  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

**ne.ch**  
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL



## Communiqué de presse

Neuchâtel, le 9 mai 2022

### **Arc jurassien : une enquête dresse un état des lieux du télétravail des travailleurs frontaliers**

**L'association arcjurassien.ch, réunissant les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud, a présenté les résultats d'une enquête menée par le bureau d'études BASS sur le télétravail des frontaliers de l'Arc jurassien. Une cartographie inédite qui permet d'évaluer l'impact du télétravail frontalier sur les différents territoires de l'Arc jurassien. Dans le contexte de la fin de l'accord amiable relatif au travail transfrontalier signé entre la Suisse et la France durant la pandémie, cette enquête quantifie pour la première fois la réalité du télétravail frontalier.**

Depuis mars 2020, la pratique du télétravail s'est considérablement développée. Pour faire face au Covid-19, les autorités françaises et suisses ont conclu un accord amiable permettant aux travailleurs frontaliers d'exercer leur activité depuis leur lieu de résidence en France sans incidences fiscales ou sociales. Ce régime dérogatoire cessera le 30 juin 2022.

Dans ce contexte, les Cantons ont souhaité disposer d'un état des lieux pour documenter la réalité du télétravail de l'Arc jurassien. Région transfrontalière fortement marquée par son tissu industriel, plus de 65'000 travailleurs frontaliers y sont actifs et contribuent de manière importante à la prospérité, de part et d'autre de la frontière. Selon les réponses obtenues parmi les 3'500 entreprises sollicitées durant l'enquête, une extrapolation quantifie à 18'000 le nombre de frontaliers qui ont la possibilité de télétravailler, soit 21,4% à 28,9% des frontaliers selon les cantons. Les résultats de l'enquête montrent également que dans les cas où le télétravail est possible, le recours effectif à cette pratique pour les frontaliers suit les mêmes tendances générales que pour les employés résidant en Suisse. Selon les chiffres recueillis entre février et mars 2022, soit juste avant la levée des dernières mesures sanitaires en Suisse, 61% des frontaliers qui en avaient la possibilité avaient télétravaillé partiellement ou entièrement. Dans les secteurs où il est possible, la pratique du télétravail s'avère une réalité pour les frontaliers de l'Arc jurassien dont près de 44% réside dans le Département du Doubs. La nature du travail influence toutefois largement les possibilités de télétravail, par exemple dans l'industrie manufacturière, le commerce de détail ou la santé, des secteurs qui emploient justement un nombre important de travailleurs frontaliers dans l'Arc jurassien. L'étude montre enfin que l'augmentation de la pratique du télétravail ne semble pas avoir d'effets significatifs sur la politique et le périmètre de recrutement pour les entreprises de l'Arc jurassien.

Le télétravail s'est accru et permet de répondre à des aspirations et défis nouveaux, mais n'a pas conduit à des bouleversements dans l'organisation ou l'évolution du travail frontalier. Il s'agit toutefois de s'assurer que l'emploi en partie à domicile de personnes résidant à l'étranger ne conduise pas à des difficultés juridiques du point de vue du statut de l'entreprise, ni du point de vue des assurances sociales, ni encore du point de vue fiscal. Les expériences menées au cours des deux ans de pandémie montrent que ces adaptations sont possibles. Dès lors qu'elles sont aussi souhaitables, il reste à trouver les voies et moyens

de les définir et de les mettre en œuvre entre les autorités des deux pays et des différents niveaux institutionnels impliqués. Côté français, une résolution de l'Assemblée nationale concernant le télétravail des frontaliers a été déposée en mars 2022. Non contraignante, cette résolution montre la volonté de mener une réflexion européenne sur le statut des travailleurs frontaliers.

Contact presse :

- Pierre Alain Schnegg, président d'[arcjurassien.ch](http://arcjurassien.ch) et Conseiller d'Etat bernois, + 41 31 633 79 00, +41 31 633 75 73 (Conseil du Jura bernois)
- David Eray, Président du Gouvernement jurassien, +41 32 420 53 00
- Laurent Kurth, Conseiller d'Etat neuchâtelois, +41 32 889 64 00
- Pascal Broulis, Conseiller d'Etat vaudois, +41 21 316 20 01

**Rapport disponible sur le site internet [www.arcjurassien.ch](http://www.arcjurassien.ch) ou sur demande**

---

*arcjurassien.ch est une structure de coopération politique et de développement régional qui réunit les cantons de Berne, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud. Son objectif principal est de renforcer la coopération au sein de l'Arc jurassien suisse et franco-suisse et d'en promouvoir les intérêts. Dans ce cadre, elle élabore, pilote et met en œuvre des stratégies territoriales, des programmes de financement et des projets au bénéfice du développement économique régionale et de l'attractivité de l'ensemble de l'Arc jurassien.*